

ASSEMBLEE NATIONALE13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 387

présenté par
M. Brard
et les membres du groupe Communistes et Républicains

ARTICLE 6

Compléter la dernière phrase de l'alinéa 14 de cet article par les mots :

« de même que les modalités d'assistance et de contrôle dans l'application des conventions conclues par les propriétaires bailleurs ayant bénéficié d'aides de l'Agence. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de préciser et d'améliorer l'efficacité de l'assistance et du contrôle dans l'application des conventions conclues avec l'A.N.H., par les propriétaires bailleurs.